Séance du Grand Conseil Mardi 30 août 2016 de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications			
		M. le Président félicite les organisateurs de la Fête fédérale de lutte et remercie tous les Vaudois engagés dans cette manifestation à divers titres. Il présente à l'assemblée M. Jean-Claude Pittier, nouvel assistant de sécurité. Il informe de l'aboutissement du référendum contre la LPPL. Il lit la lettre de démission de M. le député Jean-Yves Pidoux et lui rend hommage. Entre les points 9 et 10, M. le député Jean-Michel Dolivo fait une déclaration personnelle, au nom des groupes La Gauche, des Verts et Socialiste, au sens de l'article 84 LGC.			
	2.	Dépôts			
		Interpellation: Muriel Thalmann, Jean-Michel Dolivo, Claire Attinger Doepper, Yvan Pahud, Jérôme Christen Postulat: Denis Rubattel, Jean-Michel Dolivo, Werner Riesen			
RENV-CE	3.	(16_INT_544) Interpellation Anne Décosterd - Que fait le canton et notamment la DGE pour harmoniser la récolte des déchets (LGD) ? (Développement)			
RENV-CE	4.	(16_INT_545) Interpellation Lena Lio - Des campagnes : dans quels buts et avec quels résultats ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(16_INT_546) Interpellation Josée Martin - Une taxe à géométrie variable ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(16_INT_547) Interpellation Yvan Pahud et consort - Abattage rituel et viande halal : les exigences légales en matière de protection des animaux sont-elles vraiment respectées ? (Développement)			
RENV-CE	7.	(16_INT_548) Interpellation Claire Attinger Doepper - Lutte contre le dumping salarial et le travail au noir : quel est le comportement des entreprises sur le sol vaudois ? (Développement)			

Imprimé le Mer 31 aou 2016 1.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(16_INT_549) Interpellation Vassilis Venizelos - Pour que les JOJ ne gogent pas dans la papette (Développement)			
RENV-COM		(16_POS_184) Postulat Catherine Labouchère et consorts - Avancée de la transition digitale : quelle stratégie numérique pour le canton ? (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			
		Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			

Imprimé le Mer 31 aou 2016 2.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Eta

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	10.	(272) Exposé de motifs et projet de loi modifiant la loi du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (LGD) et Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 4'000'000 destiné à financer les subventions aux installations, ainsi que sa participation aux frais de sensibilisation du public, dues en application de la Loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 et Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 3'300'000 destiné à financer les subventions aux installations, dues en application de la Loi sur la gestion des déchets du 5 septembre 2006 et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Yves Ravenel et consorts « Pour prolonger de deux ans le délai pour l'octroi de la participation financière de l'Etat pour les installations de compostage et de méthanisation de déchets et pour les centres de collecte des déchets valorisables » (14_MOT_058) (2ème débat)	DTE.	Keller V. (Majorité), Christen J. (Minorité)	
		(2ème débat): Projet de loi: art. 14, al. 5, amdt Keller refusé par 56 oui, 59 non et 4 abstentions. A l'appel nominal, le résultat est confirmé par 61 oui, 68 non et 3 abstentions. Art. 14 accepté par 73 oui, 53 abstentions et 1 non. Art. 19 accepté. Art. 20 accepté. Art. 37, amdt Keller refusé par 39 oui, 72 non et 18 abstentions. Art. 37 accepté. Art. 38 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté par 120 oui sans opposition. Décret 4'000'000: art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 117 oui et 1 abstention. Décret 3'300'000: art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 117 oui sans opposition. Rapport du CE sur la motion Ravenel: les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du CE) sont adoptées à l'unanimité.			

Imprimé le Mer 31 aou 2016 3.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF EM = objet refusé à l'optrée on matière RENV-CE = objet renvoyé au Consoil d'Etc

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	(289) Exposé des motifs et projet de lois modifiant la loi du 28 février 1989 sur la faune (LFaune et la loi du 29 novembre 1978 sur la pêche (LPêche) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion José Durussel et consorts au nom du comité du Groupe agricole du Grand Conseil pour une cohabitation harmonieuse entre agriculture et faune sauvage (11_MOT_155) (1er débat) (1er débat): L'entrée en matière sur les deux projets de loi est acceptée à l'unanimité. LFaune: art. 12 (abrogation) accepté à l'unanimité. Art. 13 accepté à l'unanimité. Art. 56a accepté à l'unanimité. Art. 56d accepté à l'unanimité. Art. 56d accepté à l'unanimité. Art. 56d accepté à l'unanimité. Art. 56g accepté à l'unanimité. Art. 56f accepté à l'unanimité. Art. 56j, al. 2-3, amdt com (oui) contre sous-amdt Surer (non): sous-amdt Surer préféré par 91 oui, 19 non et 13 abstentions; sous-amdt Surer adopté avec plusieurs abstentions; art. 56i amendé accepté avec quelques abstentions. Art. 56j, al. 2, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 56k accepté. Art. 56l accepté. Art. 56m accepté. Art. 56k accepté. Art. 56l accepté. Art. 56 accepté. Art. 57 accepté. Art. 61 (abrogation) accepté. Art. 64 accepté. Art. 65 (abrogation) accepté. Fin du 1er débat. LPêche: art. 7 accepté. Art. 13 accepté. Art. 21 accepté. Art. 22 (abrogation) accepté. Art. 33 accepté. Art. 57	DTE.	Favrod P.A.	
		accepté. Art. 57a accepté. Art. 57b accepté. Art. 57c accepté. Art. 57d accepté. Art. 57f accepté. Art. 57g accepté. Art. 58 accepté. Art. 70 (abrogation) accepté. Fin du 1er débat.			
RENV-CE	12.	(16_POS_185) Postulat Dominique Richard Bonny et consorts - Eau lac des Rousses Haut (Développement et demande de prise en considération immédiate)			
		La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au CE sont acceptés avec quelques abstentions et oppositions.			

Imprimé le Mer 31 aou 2016 4.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	13.	(281) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 12 juin 2007 sur l'appui au développement économique (LADE) et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 9'000'000 pour la période 2016-2019, visant à renforcer le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion du Groupe radical « pour la compétitivité économique du canton et le développement harmonieux des régions : remplaçons l'arrêté Bonny! » (08_MOT_023), et sur le postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle (10_POS_223) et sur le postulat Martine Fiora-Guttmann et consorts au nom du groupe radical pour l'intégration des enjeux liés au logement dans les négociations avec les entreprises étrangères désirant s'implanter dans le canton de Vaud (11_POS_271), ainsi que Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gérard Mojon « La concurrence économique s'active! Avons-nous les moyens d'y faire face? » (13_INT_161) (suite des débats) (1er débat)		Martin J.	
		(Suite du 1er débat): LADE: Art. 3 accepté. Art. 5, al. 2, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 5 amendé accepté à l'unanimité. Art. 5a accepté à l'unanimité. Art. 8 accepté à l'unanimité. Art. 9 (abrogation) accepté à l'unanimité. Art. 12 accepté à l'unanimité. Art. 16 accepté à l'unanimité. Art. 22 accepté à l'unanimité. Art. 24 accepté à l'unanimité. Art. 24a (et non 24b), amdt com pour plusieurs erreurs de plume accepté à l'unanimité. Art. 24a amendé accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Projet de décret: art. 1, amdt com (erreur de plume) accepté à l'unanimité. Art. 1 amendé accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Art. 3 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat.			

Imprimé le Mer 31 aou 2016 5.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	14.	(16_PET_047) Pétition en faveur de la famille Ikanovic : Monsieur Reuf Ikanovic, Mme Bahra Jahic et leurs enfants Rifet et Sabina Ikanovic Une demande d'huis-clos est acceptée par 92 oui, 8 non et 6 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission (classement de la pétition) sont refusées par 61 oui, 69 non et 7 abstentions. Au vote nominal, le résultat et confirmé par 63 oui, 70 non et 4 abstentions.	DECS	Hurni V.	
OA+M	15.	(278) Exposé des motifs et projets de - loi modifiant la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales (LPIC) - décret modifiant le décret du 15 juin 2010 fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC) (1er débat) NB: les points 15 et 16 sont traités en commun. Les décisions sont prises sur la base du 278compl. Voir notes sous point 16.	DIS.	Mojon G.	

Imprimé le Mer 31 aou 2016 6.

Séance du Grand Conseil Mardi 30 août 2016 de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	16.	(278compl) Exposé des motifs et projet de loi et de décret complémentaires à l'exposé des motifs (n° 278) et projets de loi modifiant la loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales (LPIC) - décret modifiant le décret du 15 juin 2010 fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC) (1er débat) NB: les points 15 et 16 sont traités en commun. Les décisions sont prises sur la base du 278compl. (1er débat): Entrée en matière générale acceptée par 103 oui, 18 non et 11 abstentions. LPIC: Art. 1 accepté avec quelques abstentions. Art. 2 accepté avec quelques abstentions. Art. 4 accepté avec quelques abstentions. Art. 5, titre, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 5 amendé accepté. Art. 6 accepté. Art. 7 accepté. Article 2 accepté. Fin du 1er débat. DLPIC: article premier, titre, amdt com accepté. Art. 1, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 2 accepté. Art. 1 amendé accepté. Art. 2 accepté avec quelques abstentions. Art. 4 accepté avec quelques abstentions. Art. 7, amdt Jaquet-Berger refusé. Art. 7 accepté. Art. 10 accepté. Article 2 accepté. Fin du 1er débat.	DIS.	Mojon G.	
TRAITE	17.	(14_INT_284) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Cannabis : le Conseil d'Etat est-il prêt à ne tolérer aucune exception à la LStup ?	DIS		
TRAITE	18.	(16_INT_474) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Lena Lio et consort - Cohésion cantonale : un exemple inquiétant ?	DIS.		
REF	19.	(15_MOT_070) Motion Jessica Jaccoud et consorts - Pour une correction du tarif des émoluments des notaires La transformation de la motion en postulat est acceptée par 62 oui contre 49 non. Les conclusions de la majorité de la commission (prise en considération de la motion transformée en postulat) sont refusées par 54 non, 53 oui et 5 abstentions. A l'appel nominal, le résultat est confirmé par 53 oui et 60 non.	DIS, DFIRE	Berthoud A. (Majorité), Jaccoud J. (Minorité)	

Imprimé le Mer 31 aou 2016 7.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	20.	(304) Exposé des motifs de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 5'220'000 pour financer les travaux de réhabilitation de la route cantonale 701-B-P entre Savigny et Forel (Lavaux) sur le territoire des communes de Savigny et Forel (Lavaux) (1er débat)	DIRH.	Modoux P.	06/09/2016
RENV-T	21.	(16_INT_509) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - Squat des halles Heineken, le contribuable boirait-il la chope jusqu'à la lie ?	DIRH.		06/09/2016
RENV-T	22.	(16_POS_163) Postulat Muriel Thalmann et consorts - Promouvoir les postes à temps partiel (80% - 95%) au sein de l'Administration cantonale vaudoise - Pour une meilleure conciliation vie professionnelle et vie privée - Pour davantage de femmes aux postes clés	DIRH, DTE	Baehler Bech A.	06/09/2016
RENV-T	23.	(16_INT_483) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - La Tour-de-Peilz, l'oubliée du développement des transports publics dans l'Est Vaudois	DIRH.		06/09/2016
RENV-T	24.	(16_INT_495) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michele Mossi et consorts - Feux pour traversée de piétons et cycles sur la RC 1 à la hauteur de l'allée de Dorigny : un choix réfléchi et réellement judicieux ?	DIRH.		06/09/2016
RENV-T	25.	(298) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Anne Baehler Bech et consorts demandant au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur l'accès au logement des jeunes en formation et de présenter les mesures qu'il entend prendre pour améliorer et favoriser l'accès des jeunes en formation au logement.	DFJC.	Croci-Torti N.	06/09/2016
RENV-T	26.	(15_POS_155) Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir !	DFJC, DECS	Donzé M.	06/09/2016
RENV-T	27.	(15_POS_156) Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Hébergement des jeunes migrants	DECS	Donzé M.	06/09/2016
RENV-T	28.	(13_INT_118) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts - Scolarisation des enfants de l'EVAM : les Communes trinquent !	DFJC.		06/09/2016

Imprimé le Mer 31 aou 2016 8.

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

OA+M = objet adopté avec modification RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RET = objet retiré RENV-SD = objet renvoyé suite débat
REF = objet refusé RENV-COM = objet renvoyé en commission
REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

TRAITE = objet traité

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T		(15_INT_339) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts - Quel soutien rapide et concret à l'apprentissage pour les entreprises des branches touchées de plein fouet par l'abandon du taux-plancher par la BNS	DFJC.		06/09/2016
RENV-T	30.	(16_INT_480) Réponse du Conseil d'Etat Interpellation Gloria Capt - Unité d'évaluation du Service de protection de la jeunesse submergée - Quelles solutions ?	DFJC.		06/09/2016

Le (La) président-e : Le (La) secrétaire :

Imprimé le Mer 31 aou 2016 9.